

DIALOGUE SOCIAL DANS LES PETITES ENTREPRISES
L'UPA demande aux parlementaires
de ne pas céder aux pressions des représentants des grandes entreprises

Dans le cadre de l'examen du *projet de loi de rénovation de la démocratie sociale*, le travail de sappe du Medef contre le développement d'un dialogue social dédié aux petites entreprises continue. Les parlementaires font maintenant l'objet de pressions constantes des représentants des grandes entreprises. Ainsi, la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a voté un amendement visant à reporter l'application de la disposition qui prévoit le financement du dialogue social dans les petites entreprises (article 8 section III).

La mise en œuvre d'un dialogue social adapté aux petites entreprises apparaît pourtant comme le seul moyen d'atteindre les objectifs fixés aux partenaires sociaux par le gouvernement en vue d'améliorer les conditions de travail et le pouvoir d'achat des salariés français : réévaluations des minima salariaux, recours aux heures supplémentaires, accords d'intéressement...

Les petites entreprises n'étant pas en mesure de négocier des accords en interne, il convient d'externaliser le dialogue social et de mutualiser son financement. Les branches professionnelles* qui ont mis en place ce dispositif en sont d'ailleurs totalement satisfaites. Ainsi, rien ne justifie de maintenir encore à l'écart du dialogue social l'immense majorité des entreprises (92% des entreprises françaises emploient moins de 20 salariés).

Le Medef agite l'épouvantail d'une nouvelle taxe précisément parce que les financements qu'autorise l'article 8 mettent en relief les énormes prélèvements que le Medef fait lui-même. Les grandes entreprises ne financent-elles pas le comité d'entreprise, les heures de délégation des délégués syndicaux et des délégués du personnel ? Le Medef ne capte-t-il pas une quinzaine de millions d'euros par an provenant des cotisations de toutes les entreprises françaises (protection sociale, assurance chômage, formation professionnelle), y compris celles que le Medef ne représente pas ? Sans compter ce qu'il prélève au titre de la médecine du travail ou encore du 1% logement, prélèvements dont l'UPA ne conteste pas l'utilité mais l'attribution exclusive au Medef.

La solution initiée par l'UPA et validée par le gouvernement dans le projet de loi, repose sur une contribution des entreprises (0,15% de la masse salariale, soit une moyenne de 25 euros par an et par salarié). Les organisations professionnelles membres de l'UPA assument totalement cette solution qui permet de développer des relations sociales modernes dans les petites entreprises, en échappant à l'hégémonie des grandes entreprises, et ce dans la plus grande transparence.

Dans ce contexte, l'UPA appelle solennellement les parlementaires à préserver leur libre arbitre en ne cédant pas à la démagogie du Medef, et à maintenir l'article 8 section III du projet de loi tel qu'il a été présenté par le Gouvernement.

* De nombreuses branches professionnelles ont instauré un financement du dialogue social : l'agriculture en 1992, les services de l'automobile en 2000, les télécommunications en 2002...